NOTICE D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN D'UNE BATTERIE DE DEMARRAGE

A. TRANSPORT
La batterie doit être transportée en position vertical

B. MISE EN SERVICE
BATTERIE PRETE A L'EMPLOI : La batterie prête à l'emploi (chargée en électrolyte) ne nécessite pas de remplissage d'acide lors de sa mise en service.

C. DEMONTAGE OU MONTAGE SUR VEHICULE MOTEUR A L'ARRET :

1. Débrancher d'abord le borne négative (-) et ensuite la borne positive (+)
2. Bien nettoyer les bornes de la batterie et les cosses de raccordement
3. Montage : brancher d'abord la borne positive (+) et ensuite la borne négative (-)
4. En cas de difficulté de démarrage, effectuer une légère recharge

D. ENTRETIEN (suivant modèle)

1. Vérifier les cosses de raccordement
2. Contrôler régulièrement le niveau d'électrolyte et si nécessaire, ajouter de l'eau déminéralisée
3. Ne jamais ajouter de l'acide
4. La batterie doit être rechargée si la tension aux borne de la batterie est inférieure à 12,3V (densité électrolyte <1,21g.ml)
5. En cas d'immobilisation prolongée du véhicule, débrancher la batterie

E. CHARGE HORS DU VEHICULE

1. Enlever les obturateurs
2. La batterie ne doit être rechargée qu'avec du courant continu
3. Relier le câble positif du chargeur (+) à la borne (+) de la batterie et le câble négatif (-) du chargeur
4. Effectuer la recharge avec un courant égal au 1/10ème à la borne négative (-) de la batterie
5. La batterie est complètement chargée lorsque la densité de l'acide est de 1,28g/ml
6. A la fin de la charge, arrêter le chargeur avant de débrancher la batterie
7. Contrôler le niveau d'électrolyte

F. AIDE AU DEMARRAGE

1. Vérifier d'abord le serrage des cosses de la batterie déchargée.
2. Arrêter les moteurs des deux véhicules
3. Relier d'abord les deux bornes positives(+) des deux batteries entre elles et ensuite la borne négative (-) de la batterie chargée à un endroit métallique du véhicule en panne
4. Démarrer le véhicule de secours et ensuite le véhicule à dépanner
5. Déconnecter les câbles dans l'ordre inverse afin d'éviter un éventuel court-circuit
6. Recharger complètement la batterie

G. GARANTIE

1. Votre batterie de démarrage est garantie contre tout vice de fabrication
2. La date de départ de la garantie est celle portée sur le justificatif d'achat de la batterie
3. La garantie ne s'appliquera pas en cas d'utilisation non conforme, de défaut d'entretien, de déterioration accidentelle ou de défaillance du circuit électrique
4. En cas d'application de la garantie, la nouvelle régénération est garantie pour la période qui reste à courir pour la batterie remplacée ou régénérée
5. Le justificatif d'achat doit être présenté lors de la demande de garantie.

H. SERVICE APRÈS-VENTE ET PIÈCES
Votre agence SEENRGY peut vous fournir plus d'information concernant la gamme complète des services d'entretien et de réparation disponibles. SEENRGY peut également fournir toutes les pièces de rechange nécessaires pour les batteries, les chargeurs et les accessoires. Pour plus d'information, rendez-vous sur le site internet http://www.seenrgy.com/.

I. RECYCLAGE
La règlementation Européenne exige que les batteries au plomb-acide usées soient manipulées et que l'on en dispose selon des directives très strictes. Contactez SEENRGY pour obtenir des Informations.

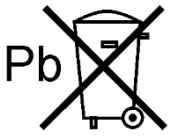

Les batteries usagées pourvues de ce signe sont des biens économiques réutilisables qui doivent être amenées au processus de recyclage. Les batteries usagées qui ne sont pas amenées au processus de recyclage doivent être éliminées en tant que déchets dangereux, dans le respect des dispositions en vigueur.